

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

.....Marsoui.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

...Anne Sohier, Directrice-générale.....de la susdite municipalité,

QUE :-

Il y aura une séance spéciale le 18 décembre 2024 à 19:15 heures à la salle du conseil de Marsoui pour l'adoption du règlement concernant la tarification de l'année financière 2025, l'imposition de la taxe foncière, et des tarifs pour les services d'aqueduc, d'égout et des matières résiduelles ainsi que le nombre de versement du compte de taxes.

DONNÉ à Marsoui ce 09e jour du mois de décembre 2024.

Anne Sohier, Dir. gén.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Anne Sohier., Directrice générale, résidant à Marsoui certifie sous mon serment d'office que j' ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 16 h 00 et 17 h 00 , le 09e jour de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 09e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre



Anne Sohier, Dir. Gén.